

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire de la Municipalité de La Motte tenue à la salle communautaire de La Motte du 25 mai 2023 à 18h30.

SONT PRÉSENTS :

| | |
|---------------------|--------------|
| Luc St-Pierre | Conseiller 1 |
| Louis Baribeau | Conseiller 2 |
| Patrick Savard | Conseiller 3 |
| Patrick Cyr | Conseiller 4 |
| Pierre Bouchard | Conseiller 5 |
| Pascal Bellefeuille | Conseiller 6 |

Tous formant quorum sous la présidence de M. le maire Paul Lafrenière.

Est également présente, Mme Nathalie Boire, directrice générale par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présences
3. Renonciation à l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Travaux électriques à l'église
6. Travaux (église)
7. Solution informatique
8. Prix pour les finissants de l'école Tétreault (6^e année)
 - 8.1 École demande de commandite
9. Embauche d'un journalier
10. Questions du public
11. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h30 par M. Paul Lafrenière, maire de la Municipalité de La Motte.

2. PRÉSENCES

M. Paul Lafrenière, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

3. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

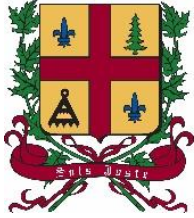
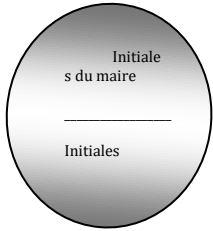
Conformément à l'article 157 du Code municipal, les membres du conseil de la municipalité de La Motte étant tous présents à la salle communautaire le jeudi 25 mai à 18h30 renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires qui suivent:

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Patrick Cyr appuyé par le conseiller M. Luc St-Pierre et **UNANIMEMENT RÉSOLU**, que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

5. TRAVAUX ÉLECTRIQUES À L'ÉGLISE



23-05-066

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont présentement en cours dans l'entretout de l'église;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire des modifications au niveau électrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ le conseiller M. Pierre Bouchard, appuyé par le conseiller M. Patrick Cyr et **UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission de Danny Lamoureux, Entrepreneur Électricien & Associés pour une somme de 5 538\$ plus les taxes applicables pour les travaux décrits dans sa soumission. Les fonds pour ces travaux seront pris dans le Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE.

6. TRAVAUX (ÉGLISE)

23-05-067

IL EST PROPOSÉ le conseiller M. Luc St-Pierre, appuyé par le conseiller M. Louis Baribeau et **UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'APPROUVER les travaux supplémentaires de Construction Sylvain Rouleau pour un montant révisé de 19 164,47\$.

Les fonds pour ces travaux seront pris dans le Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE.

7. SOLUTIONS INFORMATIQUES

23-05-068

CONSIDÉRANT QUE la municipalité connaît présentement de graves problèmes informatiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire des modifications au niveau informatique;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Louis Baribeau appuyé par le conseiller M. Pierre Bouchard et **UNANIMEMENT RÉSOLU,**

D'ACCEPTER l'offre de Nortech Solution informatique pour un contrat de 3 ans au prix de 4 471,64\$, taxes incluses, et de faire la demande pour une sauvegarde en ligne.

ADOPTÉE

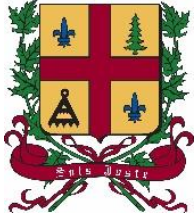
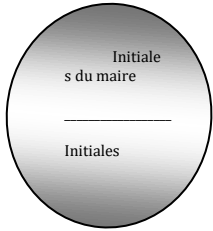
8. Prix pour finissants de l'école Tétreault (6^e année)

23-05-069

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Patrick Cyr appuyé par le conseiller M. Patrick Savard et **UNANIMEMENT RÉSOLU,**

De faire un don de 350\$ à la table de concertation pour l'achat pour des prix pour les finissants de 6^e année.

ADOPTÉE



8.1 École demande de commandite

23-05-070

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Patrick Cyr appuyé par le conseiller M. Patrick Savard et **UNANIMEMENT RÉSOLU**,

DE faire un don de 50\$ pour l'achat d'une publicité pour la soirée théâtre du jeudi 15 juin 2023 et pour amasser des fonds pour les activités de fin d'année.

ADOPTÉE

9. Embauche d'un journalier

23-05-071

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, M. Pierre Bouchard appuyé par le conseiller M. Louis Baribeau et **UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE faire l'embauche de Jean-Claude Guay à temps plein et d'engager deux étudiants pour la saison estivale.

10. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

23-05-072

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Luc St-Pierre, appuyé par le conseiller M. Patrick Savard et **UNANIMEMENT RÉSOLU** levée l'assemblée, il est 19h32.

ADOPTÉE

Paul Lafrenière
Maire

Nathalie Boire
Directrice par intérim

« Je, Paul Lafrenière, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)